

[Texte]

security goals, it would be somewhat inappropriate to have it completely under the control of employers and employees.

Fourth, an overburdening of unemployment insurance with government policy objectives ends up harming the program as a whole. Some of the inconsistencies and complexities, I believe, have reduced some of the respect that the populace as a whole has for the program.

Fifth, the availability of unemployment insurance as an instrument of social policy may have—I understand that this is extremely speculative—reduced to some degree the vigour and ingenuity of previous government efforts to come to grips with problems of the chronically unemployed, the ill-trained or youth. In other words, unemployment insurance has been a handy instrument at the government side to deal with some of these issues, by simply loading on programs that may not have addressed these broader problems or these separate problems as effectively as it might have.

Six, the use of unemployment insurance to deliver labour market programs can often involve not much more than legerdemain, which is unjust to those who pay into the program. Between 1976 and 1978 for instance, labour market or job creation and work-sharing programs were pursued and funded in large part by reductions in regular benefits. There was simply a switching of moneys from one part of the program to the other.

Finally, if your committee decides on some refocussing of the unemployment insurance program, then I would find it hard to see how this could be accomplished without a re-establishment of commission autonomy. To re-focus the program, I think in essence means to return it to some degree or to some extent to its insurance basis. To do that again means to remove to some degree the income security or broader labour market goals that have been pursued by the program; these would be more properly housed in other departments or agency of government. To re-focus the program in essence means to develop it more on an actuarial basis or an insurance basis; hence, it would be more appropriate for that kind of program to be administered by employers and employees, whereas the government, other departments and agencies would be more appropriate administrators of these broader or supplementary programs.

Perhaps I will leave it there, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you, Dr. Pal. Mr. Rodriguez, followed by Mr. Oostrom and Mr. Blackburn.

Mr. Rodriguez: Thank you, Mr. Chairman. I was here first. You were late, Mr. Blackburn.

Prof. Pal, you said in the last page of your statement:

[Traduction]

d'emploi plus grands, il devrait alors être pour ainsi dire inapproprié de le voir complètement soumis à la gestion des employés et des employeurs.

Quatrièmement, lorsque l'on alourdit de façon outrancière l'assurance-chômage avec des objectifs politiques du gouvernement, cela finit par faire du tort au régime dans son ensemble. Certaines des inconsistances et des complexités, je crois, ont réduit une certaine part du respect que la population avait en général pour le régime.

Cinquièmement, la disponibilité de l'assurance-chômage en tant qu'instrument de politique sociale peut avoir, je crois que cela est extrêmement hypothétique, réduit jusqu'à un certain point la vigueur et l'ingéniosité des efforts antérieurs du gouvernement pour en venir à circonscrire les problèmes du chômeur chronique, du travailleur mal formé et du chômeur jeune. En d'autres mots, l'assurance-chômage a été un instrument utile entre les mains du gouvernement. Cela lui a permis de régler certaines de ces questions simplement en surchargeant des programmes qui n'avaient pas été conçus pour régler ces questions plus vastes ou ces difficultés distinctes de façon aussi efficace qu'ils auraient pu l'être.

Sixièmement, l'utilisation de l'assurance-chômage pour réaliser des programmes de création d'emplois sont souvent des solutions de passe-passe, ce qui est injuste pour ceux qui y contribuent. Entre 1976 et 1978 par exemple, les programmes de création d'emplois et d'emploi partagé ont été conçus et subventionnés pour une bonne part par la réduction des bénéfices normaux. Il s'agissait tout simplement d'effectuer des transferts d'argent d'un secteur du programme à un autre.

Enfin, si votre Comité décidait de réorienter le Régime d'assurance-chômage, alors il trouverait difficile de le faire sans redonner son autonomie à la Commission. Pour réorienter le régime, je crois qu'il faudrait essentiellement retrouver jusqu'à un certain point son concept de base, concept qui favorise l'assurance. Pour réaliser cet objectif encore une fois, il faudrait enlever jusqu'à un certain point la sécurité du revenu ou les objectifs concernant le marché de travail qui ont été poursuivis par le régime. Ces derniers programmes seraient mieux administrés s'ils étaient confiés à d'autres ministères ou organismes du gouvernement. Réorienter le régime, cela signifie essentiellement le situer de nouveau sur une base actuarielle ou sur une base d'assurance. Et ainsi, il serait plus approprié que ce genre de programme soit administré par les employeurs et par les employés; d'autre part, le gouvernement, les autres ministères et organismes pourraient de façon plus efficace gérer ces autres programmes plus généraux ou supplémentaires.

Peut-être vais-je m'arrêter ici, monsieur le président.

Le président: Merci, professeur Pal. Monsieur Rodriguez, et ensuite M. Oostrom et M. Blackburn.

M. Rodriguez: Merci, monsieur le président. J'étais ici le premier. Vous êtes arrivé en retard, monsieur Blackburn.

Professeur Pal, vous écrivez dans la dernière page de votre document: